

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DAC 281 Subvention (20.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Musique Ensemble XXe ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 29 mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros est attribuée à l'association Musique Ensemble XXe domiciliée au 3, square Roland Garros 75020 Paris, au titre de 2021. (2021_02842/18005)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO